

Vers une histoire générale de la grammaire française ? Matériaux et perspectives

Compte rendu de colloque Organisé par la Société d'Histoire et d'Épistémologie des
Sciences du Langage et l'UMR 7597 « Histoire des théories linguistiques »

27-29 janvier 2011

Martine Watrelot
Enseignement et Humanités

Si plusieurs communications ont cherché à retracer l'histoire des écoles de grammaire (école de Prague, école de Genève, école de Nancy...mais aussi de Port-Royal entre autres), en voulant en retrouver l'héritage et découvrir les pistes encore inexplorées, c'est que l'ensemble de cet important colloque voulait à la fois dresser un bilan et ouvrir des perspectives.

Les abstracts du colloque sont disponibles en ligne à l'adresse http://www.shesl.org/IMG/pdf/LivretDesResumes_cle44e411-1.pdf

Le sommaire placé en fin de livret permet de trouver les résumés recherchés, et d'obtenir les coordonnées du communicant, signalons aussi l'intérêt de l'argument synthétique de ce colloque (p.3).

Nous ne pouvons ici rendre compte de tous les ateliers ni de toutes les conférences, nous pointerons simplement quelques aspects qui semblent en adéquation avec les problématiques qui traversent l'enseignement du français tel qu'il se dessine dans la reconfiguration actuelle du système éducatif.

Il nous semble que, dans ce domaine, les réflexions se sont organisées autour de quatre points, à savoir :

1. La question des grammaires scolaires en s'inscrivant dans l'histoire des disciplines, et l'histoire des concepts grammaticaux, interroge les modalités du transfert des savoirs savants à l'École.
2. La question des nomenclatures de ces grammaires, dans une approche comparatiste diachronique ou européenne, soulève la question d'une (possible ?) grammaire générale posée en regard de celle de l'origine des langues.
3. La question du génie de la langue, rejoint celle des modalités de domination d'une langue particulière, et celle de sa traductibilité.
4. La question des exemples, interroge la grammaire des fautes, et les représentations de la faute propre aux grammairiens.

Grammaire scolaire et histoire des disciplines

André Chervel rappelle que la classe de grammaire (Sixième Cinquième Quatrième du collège), la classe des humanités (Troisième et Seconde) la classe de rhétorique (Première) et la classe de

logique (Terminale) situaient jusqu'au XXe siècle, l'ensemble de l'enseignement secondaire dans la perspective d'un rapport à la langue et à la culture humaniste.

Les types de grammaires seront tributaires de deux institutions : l'Université et l'École. Si la discipline est une entité historique, si la grammaire savante répugne à se référer à la grammaire scolaire, il n'en demeure pas moins qu'il n'y a discipline que s'il y a efficacité de l'enseignement, ce qui redonne toute son importance à la visée pédagogique. Tandis que les jansénistes enseignent aux élèves la lecture à partir de textes en français (et non en latin), face au problème de la délatinisation rampante du monde scolaire au début du XVIII^e siècle, les jésuites vont rédiger des instructions pour l'enseignement en français. La progression des œuvres classiques françaises, qui accompagne cette délatinisation, va obliger à poser les prémices d'une grammaire scolaire. Tandis qu'émerge le besoin de concepts grammaticaux franco-français, c'est le prestige dont jouit l'analyse littéraire qui va permettre d'installer l'analyse grammaticale en classe.

Peu à peu les choses vont se fixer, la rhétorique va permettre l'apparition du « circonstanciel » en grammaire, même si le concept de « circonstance » ne sera pas, lui, fixé avant le XIX^e siècle. À partir des années 1830, la France entière entre dans la culture de l'orthographe. C'est au vu des résultats de l'enquête de 1829 sur la maîtrise de l'orthographe des maîtres d'école (60% des instituteurs et 90% des institutrices sont incapables d'enseigner l'orthographe) que sont créées, en 1835, les Écoles normales. Les enseignants sont inspectés par des Inspecteurs généraux venus du monde universitaire, c'est la première rencontre entre l'enseignement primaire et universitaire. De cette rencontre naîtra successivement l'agrégation de grammaire, puis l'École normale supérieure, et enfin une grammaire scolaire adaptée au niveau de compréhension des élèves.

Le glissement des classes de logique vers les classes de grammaire est un transfert technologique puissant, c'est pourquoi Lucien Febvre a défini l'enseignement secondaire comme « l'empire du milieu », entre l'enseignement primaire dominé par les agrégés de grammaire et le lycée dominé par les agrégés de philosophie. Si la didactique du français ne peut se satisfaire d'à peu près théoriques, elle s'interroge sur ce qui est transférable et utile en classe. Il va falloir donc prendre acte aussi du mouvement que les praticiens vont donner à l'enseignement de la grammaire, ainsi, par exemple, les enseignants réclament que l'étude de la proposition soit introduite en rhétorique. André Chervel de conclure que l'Université a tort de penser qu'elle peut régler le problème de l'École et de croire que les progrès de la science pourraient se transmettre à toute la société.

La question des nomenclatures

Jacques Philippe Saint-Gérard rappelle que la rédaction d'une grammaire est un acte politique en ce qu'il détermine le bon usage. C'est la question de la juridicalité des grammaires, celle de la prise de conscience de l'évolution de la langue et la question du sentiment de la faute qui est ainsi posée par la grammaire.

Pierre Boutan, à travers l'exemple de la grammaire de Dussouchet, se pose la question de savoir à quoi sert la grammaire et à qui elle rapporte. La grammaire française est héritière de la grammaire latine, le recul progressif de cette dernière au XVIII^e siècle pose la question de savoir s'il faut apprendre par usage ou par principe. À la fin du XIX^e siècle la moitié des élèves parle français (les autres une langue régionale) et 3% du public scolaire parle latin. On va produire des objets pédagogiques qui vont associer la grammaire et les exercices, et cela va se faire par la littérature. L'enjeu, c'est aussi la rivalité avec l'Église pour le contrôle de l'enseignement. Quant à savoir qui rédige les manuels, ce sont souvent des inspecteurs de l'enseignement secondaire et supérieur, chargés de la science, qui collaborent avec ceux d'en bas, les enseignants du primaire. Pierre Larousse est un instituteur et son dictionnaire va fixer la lexicologie de l'école. C'est un énorme succès de librairie, pas comparable pourtant avec la première grammaire destinée aux écoles primaires (celle de Lhomond chez Belin) qui a été tirée à un million d'exemplaires en 1871, tandis que s'instaure l'usage d'envoyer un exemplaire à chaque instituteur. Dussouchet, lui, s'intéresse aux jeunes aveugles et pour publier sa grammaire pour les classes élémentaires, il se préoccupe de l'enseignement secondaire féminin qui n'a jamais été concerné par l'enseignement du latin.

Dussouchet collabore avec Brachet, jeune linguiste éminent, pour permettre le développement de stratégies éditoriales d'un produit différencié depuis le haut (enseignement secondaire) vers le bas (le primaire), cette politique de diffusion fera la fortune de Belin. Lorsqu'en 1890 s'opère la réforme de l'orthographe, Dussouchet plaide pour l'uniformisation de la nomenclature grammaticale et lance un appel à une terminologie concordante pour l'ensemble des degrés scolaires.

C'est à ces nomenclatures que s'intéresse Antoine Gautier, en montrant l'instabilité de la définition de ce que serait une phrase (définie à partir du sens, ou du verbe, ou à partir de la proposition...). Si en apparence, à la fin du XIX^e siècle on parvient à une définition consensuelle et assez complexe, dès 1910 pourtant, les Instructions officielles évacuent des programmes la phrase, tandis qu'en 1972 on réintroduit la notion relativement à son énonciation, et donc à la grammaire du discours. Après avoir connu des fortunes diverses, la grammaire de phrase opère un retour un force aujourd'hui (I. O. 2008), depuis la maternelle, où les enfants doivent être amenés à produire des phrases complexes, jusqu'au CM2, sans qu'aucune définition ne soit donnée à ce concept. Tandis que les travaux de Willem se font les défenseurs d'une terminologie grammaticale européenne, bien problématique, il n'est donc pas mieux assuré de savoir de quoi l'on parle quand on invoque le concept de phrase dans les programmes français actuels.

Ce qui vaut pour la phrase vaut pour le conditionnel dont on ne peut décider s'il est un temps ou un mode, un optatif, un subjonctif, un futur du passé et dont on a pourtant déterminé un usage régulier interdisant le « si » avec une forme en – rais -.

Outre ce type de paradoxe, le souci excessif de la norme peut amener, comme l'a montré Enrica Galazzi pour l'enseignement de la phonétique du français langue étrangère, à des dérives scientifiques qui vont jusqu'à concevoir des instruments de contrainte physique pour obliger le locuteur à une prononciation correcte.

Le génie de la langue

Les aspects de la normativité étudiés dans une approche comparatiste, interrogent ce que serait la puissance et la perfection de la langue. Aussi Gerda Haßler décrit-elle l'évolution de la notion « génie de la langue », à l'origine plutôt défini comme la puissance d'une langue due à sa simplicité et son absence de défaut, notion qui va évoluer pour passer des capacités créatives du locuteur aux particularités de la langue, puis aux caractères et talent d'un peuple. Si le caractère universel des langues et le particularisme d'une langue ne paraissent pas incompatibles, dans la mesure où un groupe particulier ayant une langue propre, un idiome, constituerait un des éléments d'un ensemble plus vaste, on est amené au XVIII^e siècle à classer les langues en trois types : les langues analogues, les langues transpositives, les langues de substrat. Dans la mesure où le génie de la langue est dès lors regardé dans son interaction avec les capacités mentales des hommes, la notion de « génie de la langue » ouvre ainsi un nouveau champ épistémologique, celui des sciences cognitives. Toutefois la difficulté de pouvoir intégrer le mot « *génie* » français dans les langues italienne allemande et russe notamment, va provoquer le repli sur le caractère structurel particulier d'une langue, et sur celui du peuple qui la manie. Cette union naturelle d'un peuple et de sa langue amènera à se focaliser sur le fait que les grands auteurs doivent leur excellence au génie de leur langue. La linguistique scientifique du XIX^e siècle exclut le génie de la langue, mais cette notion demeure dans l'enseignement de la littérature au travers d'auteurs érigés en modèles du génie français

La grammaire des fautes

La grammaire des fautes d'Henri Frei, analysée par Dominique Klingler et Daniel Véronique, soutient que la linguistique doit décrire les besoins et les procédés, s'intéresser à la faute comme un fait de langue pour répondre à des besoins : un besoin de clarté qui repose sur un souci d'économie ou de brièveté, et un besoin d'invariabilité. La fonction de la faute et des besoins

relèvent de la question des exemples cités ou forgés par les grammairiens, la « *faute* » de Frei correspond aux usages exemplifiés que Pichon a rangé sous l'étiquette « relatives plébéiennes ». Si Frei relève la fréquence avec laquelle « *que* » est substitué à tout autre pronom, c'est pour en déduire que la marche des langues de communication vers l'invariabilité est de plus en plus marquée, accélérée par l'instinct d'imitation qui gouverne dans la vie sociale : ainsi il faudra savoir où, entre le français standard et le français avancé, est la langue enseignée à l'École. Ses travaux se situent à l'intersection de quatre courants : celui de la didactique des cacologies c'est-à-dire l'analyse de l'erreur en didactique des langues, celui des néogrammairiens qui travaillent sur les monstres linguistiques, celui de Jespersen (Dauzat et Marouzeau) qui voit dans la faute le ferment vivificateur de la langue et l'annonce des normes langagières à venir, et enfin dans le courant des travaux fondés sur le principe d'érosion de la langue ou encore des travaux de Beauzée sur l'écart interne à la langue.

Aujourd'hui, après avoir été mal reçus par les grammairiens de l'École de Genève, les travaux de Frei ont été lus par les socio linguistes ; les didacticiens qui n'en ont cependant pas tiré grand profit ; André Martinet, et son École de Prague, intéressés par les apports théoriques de la question de la fonction et des besoins. Frei est utilisé surtout comme un pourvoyeur d'exemples, exemples qu'il avait lui-même recueillis auprès des réfugiés de la Croix-Rouge. C'est du côté des travaux de Frédéric François sur les apports de la didactique de l'oral à la didactique de l'écrit, que se situe la réception actuelle des travaux de Frei, même si pour Frei le français *parlé* n'est pas le français oral. Il reste aussi à exploiter l'apport de Frei à une linguistique de l'expression. En posant que l'expressivité d'une langue décroît au fur et à mesure qu'elle acquiert un statut de grande diffusion, Frei convoque un principe linguistique qui trouve sa modernité à l'heure des multi médias de communication et de la mondialisation.

Le cas, singulier pourtant, de la grammaire de Frei montre bien l'enjeu et l'actualité des débats qui ont traversé ce colloque.